

## CONTRAT DE PARTENARIAT / OFFRE PRIVILEGE CSE

#### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

D'une part, la société Institut Nymphéa dont le siège social est situé à 6 Avenue par guies 18200 ST Amand ID représentée par 1 me JOER GER Anne-Laure

ET

D'autre part, le Comité Social et Economique MBDA FRANCE BOURGES situé 8 Rue Joseph Le Brix à Bourges, représenté par le Secrétaire du CSE, Anthony PRAUD

## IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

# **DUREE - ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent contrat qui prend effet à compter de ce jour est conclu pour une durée de 12 mois. Sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, il se renouvellera à chaque terme par tacite reconduction pour une nouvelle période de 12 mois.

#### **OBLIGATIONS DES PARTIES**

La remise sera faite directement en caisse sur présentation du badge du salarié MBDA / ROXEL / ASB. Cette remise sera non cumulable aux autres offres ou promotions en cours.

OFFRE: Remise de lo & sur les produits esthètiques et 158 sur les soins visages et corps.

Fait à Bourges, le 16 fors 2022

CSE

8, Rue Joseph Le Brix 18000 BCURGES Tel: 02 45 55 53 53

La Société

Le CSE MBDA Bourges

APRAND